



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Alexandre tenue à l'Hôtel de Ville au 453 rue St-Denis, le 12 mai 2025, le Conseil a adopté le règlement 25-427 intitulé :

RÈGLEMENT 25-427 – décrétant une dépense de 750 000 \$ et un emprunt du même montant afin de financer les travaux de réhabilitation du rang Kempt

Ce règlement est maintenant en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saintalexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 26 mai 2025


Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier